

# Centre de Consultations et de Traitements Psychanalytiques Jean Favreau

Jean-Louis BALDACCI – Danièle KASWIN

## RAPPORT FINANCIER

Par arrêté du 24 avril 2014, l'Agence Régionale de Santé a proposé pour 2014 une Dotation Annuelle de Financement (DAF) de 948 003,00 €.

Le Plan Global de Financement Pluriannuel (PGFP) 2014-2018 a été élaboré à partir de cette base avec une augmentation de 0,5 % par an. Il doit être revu suite à l'achat des locaux de la rue Daviel.

L'EPRD initial 2014 (Budget 948 003 + PGFP) a été voté par le Comité de Gestion du Centre le 13 mai 2014 et validé par l'ARS le 27 juin 2014.

Les États Infra Annuels au 30/6/2014 et au 30/9/2014 respectaient les prévisions budgétaires et ont été validés par l'ARS les 08/09/2014 et 10/11/2014.

A ce jour, nous attendons la proposition de l'ARS pour la DAF 2015.

## ACTIVITÉ THÉRAPEUTIQUE

### Activité

1.332 consultations (dont 281 défections, soit 21,06 %)  
4.922 séances de psychanalyse (dont 904 défections, soit 18,37 %)  
2.242 séances de psychothérapie (dont 345 défections, soit 14,59 %)  
2 364 séances de psychodrame (dont 291 défections, soit 12,27 %)  
1.232 séances de traitement psychanalytique de groupe (dont 254 défections, soit 20,62 %)

Au 31 décembre 2014, il y avait 141 patients en traitement ainsi répartis :  
35 psychanalyses, 58 psychothérapies, 31 psychodrames, 17 traitements psychanalytiques de groupe.

Fin décembre, 46 patients étaient en attente d'un traitement (12 PSA, 12 PSD, 2 PSD exploratoires, 18 PST, 2 Traitements psychanalytiques de groupe).

Les psychanalystes étaient 53 au 31 décembre 2014 (15 médecins et 38 psychologues)

Au total, 12.092 actes, donc légère baisse par rapport à 2013 liée à deux facteurs :

- La Certification qui s'est révélée chronophage,
- Le projet d'adossement / intégration avec l'ASM 13 qui s'accompagne d'un gel des embauches (actuellement 53 analystes au lieu de 56 en 2013).

## **Certification et rapport avec les tutelles**

*3e Certification (Haute Autorité de Santé) V 2010* : Elle a été préparée en 18 mois guidée par Mme Jennifer METZ, notre Chargée de mission Qualité. Elle s'est déroulée les 25/26 et 27 juin 2014 dans de bonnes conditions. Les Experts visiteurs, M. Serge PASSERIEU et le Dr Michel VERPEAUX nous ont dit qu'ils pensaient que nous aurions quelques recommandations mais pas de réserves. Nous attendons le rapport de Certification.

Dans ses suites, nous terminons la rédaction du Projet d'établissement et commençons à traiter les retours des questionnaires de satisfaction.

*ARS* : Dans les suites de notre rencontre de juillet 2013, M. Bernard CHERVET, Président de la SPP et le comité de direction du CCTP ( Mme Sylvie Druon, Dr. Jean-Louis Baldacci, Dr Danielle Kaswin) ont rencontré les représentants de l'ARS (Mme Caroline Frizon, Dr Brigitte Guiraudie, Mme Pauline Beaufiles) le 11 juillet 2014 pour travailler deux questions : l'achat de locaux par la SPP et la question de l'adossement/intégration du CCTP à une autre structure soignante.

En ce qui concerne l'acquisition des locaux, et après que la SPP ait communiqué à l'ARS le montage financier correspondant à l'implication du CCTP, Mme Frizon nous a adressé le 21 juillet 2014 le mail suivant : «...les éléments fournis... confirment effectivement que nous nous accordons sur la logique de financement du projet en maintenant la participation du CCTP à hauteur des charges actuelles ». Il est précisé que si cette acquisition par la SPP engendre pour le CCTP un surcoût de charges de fonctionnement, l'établissement pourra utiliser la réserve de compensation dont il dispose pour le résorber. Il est de rigueur de produire un PGFP (Plan Global de Financement Pluriannuel) sur 5 ans qui incorporerait la totalité des déficits prévisionnels occasionnés afin d'estimer si la réserve de compensation sera suffisante pour les supporter. Le PGFP est valable jusqu'en 2018 mais il faudra l'actualiser au vu du projet. Ce PGFP est en cours d'élaboration.

En ce qui concerne le projet d'adossement/intégration il a été rappelé au cours de la réunion ce qui suit :

### **1.1.- Motifs du rattachement**

Les politiques actuelles d'organisation des soins tendent à la mutualisation et au regroupement des structures. Dans ce cadre, il est prévu par le code de la santé publique que chaque CMP (ce qu'est le CCTP) soit administrativement rattaché à un établissement de santé. Le CCTP Jean FAVREAU est tenu de prendre en compte cette réglementation.

Le rattachement à une plus grosse structure offrirait au CCTP la possibilité de disposer d'outils adaptés pour répondre aux obligations réglementaires dont le nombre ne cesse d'augmenter et qui s'avèrent être fortement contraignantes pour les établissements. Ces dernières pèsent sur les équipes tant administratives que médicales [Certification et Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)]. Le temps consacré à l'accomplissement des démarches administratives impacte l'exercice de l'activité thérapeutique. Cette situation risque de nuire à la prise en charge des patients et à la préservation de la spécificité psychanalytique du CCTP.

Dans ces circonstances, il a été conseillé à l'association d'anticiper le rattachement du CCTP à une autre structure, de réfléchir aux conditions d'exécution et aux partenaires envisageables (réunion du 18 juillet 2013).

### **1.2.– Choix de la nouvelle structure gestionnaire**

Plusieurs pistes ont été explorées. Le Comité de Direction du CCTP a rencontré :

- Association de Services Inter Associatifs (ASIA). Président : M. le Docteur Philippe CARETTE et son assistante administrative.
- Société Parisienne d'Aide à la Santé Mentale (SPASM). Médecin Directeur : M. le Docteur Pascal CACOT et son assistante administrative.
- CEREP-PHYMENTIN : Directeur général : M. C. BONAL puis M. G. MAGNERON ; Directrice adjointe : Mme J. METZ.
- Association de Santé Mentale du 13<sup>e</sup> (ASM 13) : Directeur général : Mme F. MOGGIO ; Directeur administratif et financier : M. MAZZASCHI.

C'est avec cette dernière institution que l'organisation et le mode de travail des associations ont été jugées complémentaires d'autant que pourrait s'organiser un pôle psychanalytique regroupant le Centre Alfred Binet, le CCTP, l'IPSO et le Centre Kestemberg.

Un projet d'adossement / intégration a donc semblé possible. Le Conseil d'Administration de la SPP a approuvé l'exploration de ce projet à l'unanimité et en a délégué la conduite à M. le Dr Jean-Louis BALDACCI, Médecin Directeur du CCTP et au Comité de Gestion du Centre. Un calendrier de travail a été mis en place.

### **1.3.– Enjeux liés à l'adossement**

Parmi les questions à étudier : deux sont prioritaires :

- a. Le maintien de l'identité psychanalytique de l'établissement et la pérennité de son activité. La SPP et le CCTP devront garder le contrôle de la nomination des personnels.
- b. Ressources Humaines : Changement de convention salariale et de certaines conditions de travail qui vont entraîner une augmentation nécessaire du budget.

Ces enjeux sont étudiés dans différents cadres :

La SPP et son Conseil d'Administration  
Le Comité de Gestion du Centre  
Les équipes de Direction respectives CCTP – ASM 13  
Le personnel – les délégués du Personnel – la Commission Médicale d'Etablissement (CME)  
du CCTP.

Une de ces réunions s'est tenue en présence des avocats des deux parties, ASM 13 / CCTP, en vue d'élaborer un 1<sup>er</sup> projet de convention de coopération.

Nous avons eu également une nouvelle rencontre avec l'ARS, le 8 décembre 2014, pour présenter l'avancée de notre étude et réfléchir avec ses représentants à sa faisabilité, en particulier au niveau de l'opération liée au changement des statuts des personnels. Etaient présents les deux équipes de Direction de l'ASM 13 – CCTP et des représentants de l'ARS :

M. Philippe GUINARD : Chargée de mission Psychiatrie et Santé Mentale,  
Mme Brigitte GUIRAUDIE, Médecin Inspecteur de Santé Publique DT 75,  
Mme Pauline CAU, Inspectrice DT 75,  
Mme Magali CALLAS, Inspectrice département financier,  
Mme BOLLÉ, Secrétaire.

Avec l'ASM 13, nous rencontrerons à nouveau les représentants de l'ARS en mars prochain. Dans cette attente, nous travaillons avec l'ASM 13 à l'établissement de mandats de gestion provisoires qui nous permettront d'évaluer la faisabilité du projet.

### **Réseau de soins, enseignements et Recherche**

Tous les 15 jours, le CCTP continue de proposer aux analystes en formation des présentations cliniques pour les familiariser et les initier au processus de la consultation psychanalytique. Nous pensons, dans le cadre du prochain pôle psychanalytique, poursuivre et étoffer cette activité.

Le Centre continue de participer aux présentations cliniques de Sainte-Anne. Une convention avec le service de Mme Dr VACHERON a été signée.

Le colloque du CCTP 2014 s'intitulait :-« est-ce que vous rêvez ?... » Celui de 2015 qui vient d'avoir lieu avait pour titre : « Cache-cache et jeu analytique ».

Nous rappelons que nous continuons d'accueillir, dans la limite de nos possibilités, quelques analystes en formation pour l'une de leurs deux cures supervisées. Enfin, les psychodrames peuvent accueillir des stagiaires désireux de se former à ces techniques.

### **Remerciements**

Enfin, nous remercions vivement toute l'équipe administrative qui veille à la bonne marche du CCTP : Mme Sylvie DRUON, Directrice Administrative ; les Secrétaires : Mmes Daniela LO-BUÉ CABRERA, Annie MARNÉ et Sylvia ROSSET ; la Comptable : Mme Catherine ELOY.